Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_116-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_116

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	67
Votants	76
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

DONATION D'UNE PARCELLE DE JARDIN IMPASSE ANATOLE FRANCE À COULOUNIEIX-CHAMIERS

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
Mme VOLPATO, M. DELCROS, Mme FAURE, M. MALLET, M. NARDOU, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
M. GUILLET donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_116-DE

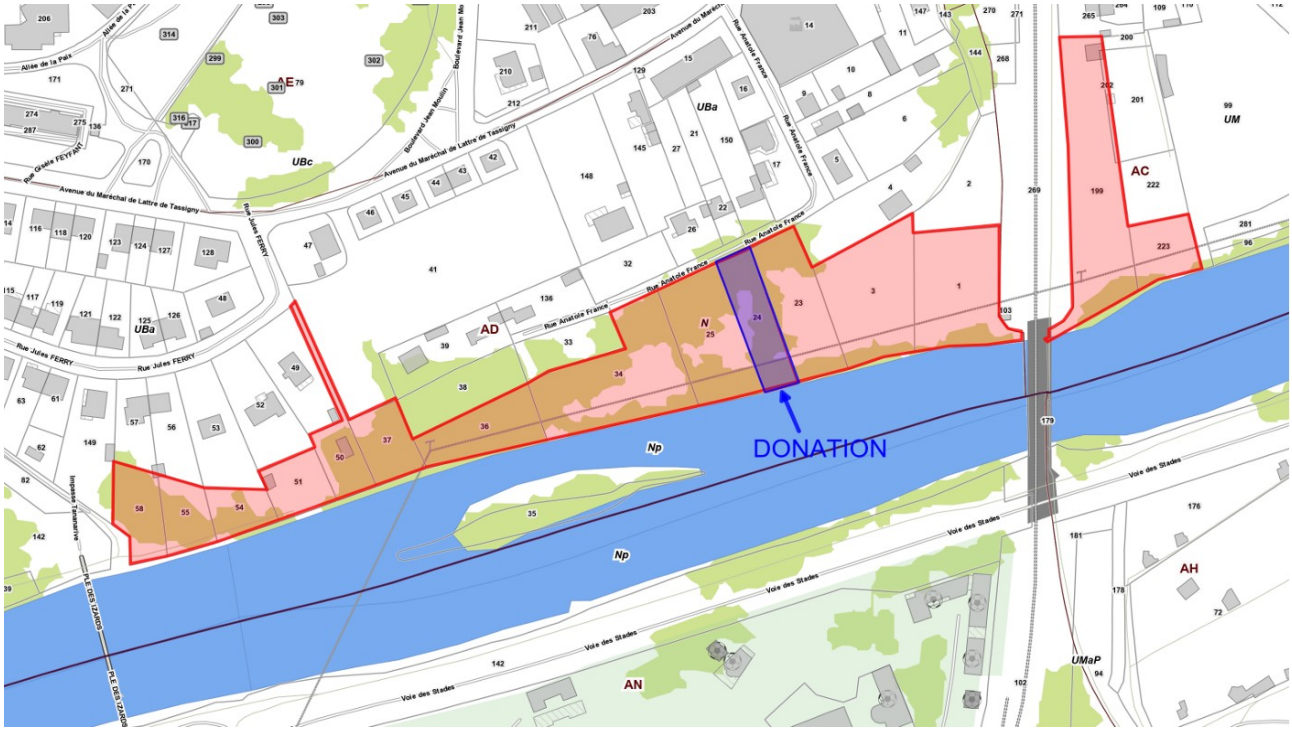
DONATION D'UNE PARCELLE DE JARDIN IMPASSE ANATOLE FRANCE À COULOUNIEIX-CHAMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux aménage depuis de nombreuses années des voies vertes, des vélos routes et d'une façon générale, des infrastructures de déplacement en mode doux, dans le cadre de sa compétence d'aménagement des berges de l'Isle.

Qu'un nouveau périmètre d'aménagement de voie verte a été identifié sur la commune de Coulounieix-Chamiers, qui s'étend de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à l'impasse Tananarive.

Que le périmètre est constitué de 15 parcelles :



Que la parcelle de jardin cadastrée AD 24, sise Impasse Anatole France, d'une superficie de 946 m², s'inscrit dans le périmètre d'intervention.

Considérant que cette parcelle est la propriété de Monsieur Michel HIVERT décédé le 27 juin 2025, qui a consenti la nue-propriété de ses biens à ses descendantes, Madame Marie-Hermine HIVERT et Madame Emmanuelle LELEU, aux termes d'un testament reçu le 12 novembre 2008 à Versailles.

Que l'original de ces dispositions testamentaires a été déposé au rang des minutes de Maître Aurélie CHAPLAIN, notaire à Versailles, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 27 août 2025.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_116-DE

Que Mesdames Marie-Hermine HIVERT et Emmanuelle LELEU sont devenues propriétaires de la parcelle AD 24 sur la commune de Coulounieix-Chamiers, aux termes d'un acte reçu par Maître Aurélie CHAPLAIN, en date du 24 février 2026.

Considérant que les héritières ont exprimé leur volonté de léguer cette parcelle à la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux.

Que cette donation serait assortie d'une charge à la mémoire de leurs grands-parents qui cultivaient autrefois cette terre, par l'installation d'une plaque commémorative sur ladite parcelle, afin de leur rendre hommage et d'en perpétuer le souvenir au sein de la commune.

Que l'attestation de propriété indique la valeur de ce bien à 465 € (quatre cent soixante cinq euros).

Qu'il vous est donc proposé d'accepter la donation avec charge des sœurs Marie-Hermine HIVERT et Emmanuelle LELEU, de la parcelle AD 24 située sur la commune de Coulounieix-Chamiers, et d'y installer une plaque en hommage à la mémoire de leurs grand-parents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accepter la donation avec charge de Madame Marie-Hermine HIVERT et Madame Emmanuelle LELEU, de la parcelle AD 24, sise Impasse Anatole France, d'une superficie de 946 m², sur la commune de Coulounieix-Chamiers ;
- Décide d'accepter l'installation d'une plaque mémorielle sur la parcelle AD 24 ;
- Désigne Maître Bertrand CIRON pour la rédaction de l'acte authentique ;
- Autorise le Président a signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/07/2026	Périgueux, le 10/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE	Le Président Jacques AUZOU